
Soirée sur la rénovation énergétique

Conseil régional de l'Ordre des architectes en PACA

Sommaire

1. Introduction
 - Pourquoi rénover? Avec qui et pour qui?
2. Le service public France Rénov
 - Ma Prime Rénov (MPR) et Mon Accompagnateur Rénov (MAR)
3. La rénovation des copropriétés
4. L'audit énergétique réglementaire
5. Quelques ressources
6. Questions

1. Introduction

La nécessité de rénover

- La construction est responsable du tiers des émissions de carbone en France & représente + de 40 % de la consommation énergétique annuelle
- 80% de la ville de 2050 est déjà construite !
- Contexte d'épuisement des ressources

➔ il faut sortir d'une logique consumériste de matière et de territoire en rénovant ce qui est déjà là

20% RESTE À CONSTRUIRE



LA VILLE DE 2050

Pourquoi les architectes ?

L'architecte est un acteur clé pour une rénovation de qualité : une approche globale

Soirée sur la
rénovation
énergétique

1. Introduction

Analyse du
contexte,
climat,
environnement
du bâti

Préservation
et mise en
valeur du petit
patrimoine

Adaptation aux
enjeux de la
transition : une
rénovation
énergétique et
technique

Besoins et
usages du
maître
d'ouvrage

Une rénovation pour un bâti de qualité : l'intérêt public de l'architecture passe
par le travail sur le bâti existant

1. Introduction

04/12/2023

Et pourquoi faire de la rénovation quand on est architecte ?

- **Rénover c'est donner du sens à son projet**
- **Être acteur du changement**
- **S'adresser aux particuliers et faire connaître les architectes autrement**
- **Valoriser nos compétences, notre apport en tant qu'architecte : innovations, stratégies de réemploi, transformation, adaptations...**



2. Le service public de la rénovation de l'habitat France Rénov

Soirée sur la
rénovation
énergétique

2. Le service public France Rénov

04/12/2023



L'évolution du service public en lien avec la loi Climat & Résilience de 2021

- Un accès égal au service public pour tous les ménages (garantir une couverture territoriale maximale en matière d'information, de conseil et d'accompagnement)
- « Aller vers » la population et favoriser les écosystèmes locaux (professionnels, autres acteurs du logement...)
- Informer, conseiller et accompagner sur la rénovation énergétique mais aussi sur les autres thématiques de l'amélioration de l'habitat (adaptation notamment)

Massifier une offre d'accompagnement grâce à Mon Accompagnateur Rénov (MAR) pour massifier la rénovation énergétique globale

- Un tiers de confiance auprès du ménage à chaque étape de son parcours
- Un recours obligatoire à MAR sur la rénovation globale et performante à compter de janvier 2024 (en parallèle, agrément des MAR obligatoire)
- Un accroissement du nombre de structures qui vont pouvoir accompagner les ménages vers la rénovation globale

• Evolution de Ma Prime Rénov en 2024

Soirée sur la rénovation énergétique

2. Le service public France Rénov

04/12/2023



MaPrimeRénov'

1/ J'ai un logement avec une étiquette DPE entre A et E

2/ Je change mon système de chauffage (ou ECS) pour un système décarboné

Alors je suis éligible aux aides « par gestes » visant la **sortie des énergies fossiles**

Mon aide

Je bénéficie d'**aides forfaitaires** « par gestes » en fonction de mes revenus

Je bénéficie d'une aide pour mon changement de chauffage ou d'eau chaude sanitaire. Je peux y ajouter de l'isolation ou audit

Amélioration des forfaits pompes à chaleur

Les cas spécifiques

Mon logement est un **appartement** : pas d'obligation de changement de chauffage ou d'étiquette d'origine



MaPrimeRénov' Parcours accompagné

1/ Je souhaite réaliser des travaux ambitieux de rénovation dans mon logement

2/ Je réalise un projet conduisant à un **saut de 2 étiquettes minimum**

Alors je suis éligible aux aides via un **parcours accompagné**

Mon aide

J'ai droit à un financement de mes travaux en fonction de mes revenus : jusqu'à 80% d'un plafond de 40k€ à 70k€ pour les ménages très modestes et prime passoire de 10%

Une aide unique, intégrant la valorisation des CEE

Je bénéficie d'un accompagnement MonAccompagnateurRénov' (prestation payante prise en charge jusque 100% pour les ménages très modestes)

Les cas spécifiques

Financement des travaux en **parties communes de copropriété** par « MaPrimeRénov' Copropriétés »

Une prise en compte des travaux de **confort d'été**, finançable dans le projet

• Mon Accompagnateur Rénov (MAR)

Informer le ménage

- Assurer le contact régulier avec le ménage
- Orienter, conseiller le ménage tout au long du projet de travaux avec pédagogie

Diagnostic de la situation du ménage, et l'état de décence et d'habitabilité du logement

- Savoir diagnostiquer sur une base simplifiée les situations d'indécence, d'indignité et de perte d'autonomie dans un logement et identifier les acteurs compétents sur ces enjeux pour procéder à des signalements ou à une orientation du ménage

Aide à la recherche d'entreprises

- Orienter, conseiller le ménage tout au long du projet de travaux avec pédagogie

Plan de financement

- Connaître les aides financières publiques et privées à la rénovation énergétique
- Savoir renseigner le ménage sur la part du reste à charge qui peut être financée par des prêts et expliquer l'articulation entre les divers financements

Accompagnement au Montage des dossiers d'aides

- Connaître les démarches en ligne et savoir utiliser les plateformes numériques de dépôts des aides de l'Etat à la rénovation énergétique

Suivi des travaux et aide à la réception

- Connaître les différentes étapes d'un chantier de rénovation énergétique
- Évaluer l'adéquation entre les travaux réalisés et les préconisations de l'audit énergétique

Aide à la prise en main du logement post-travaux (visite)

- Connaître les règles de bonne utilisation du logement et de ses équipements après travaux
- Savoir compléter et actualiser un carnet d'information du logement

Audit énergétique

- Être qualifié pour la réalisation d'un audit en **DynaMOE 1 - Rénovation énergétique des maisons individuelles**
- **FORMATION OBLIGATOIRE >>>**



La mission d'audit énergétique peut être sous-traitée auprès d'un auditeur qualifié

Comment faire pour devenir Accompagnateur Rénov' quand on est architecte ?

Soirée sur la rénovation énergétique

2. Le service public France Rénov'

Se faire agréer auprès de l'Anah (instruction par la DREAL en région PACA)

→ Dépôt d'une demande d'agrément dans le cadre d'une procédure allégée (dite « dérogatoire ») sur la plate-forme dédiée :

<https://agrement.anah.gouv.fr>

Délai réglementaire d'instruction = 3 mois à compter d'un dossier complet

Contact à la DREAL : Mekki LASLEDJ

Mekki.lasledj@developpement-durable.gouv.fr

Espace Conseil France Rénov' (guichet ayant contractualisé avec les collectivités)
Opérateurs Anah (agréés au titre du CCH)
Structure concourant à la mise en œuvre d'une opération programmée (collectivité contribuant en régie ou opérateur missionné par la collectivité)
Qualité d'architecte (article 2 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture)
Qualification auditeur énergétique (annexe I du décret n°2018-416 du 30 mai 2018 relatif aux conditions de qualification des auditeurs)
Société de tiers financement (visées au 8 de l'article L. 511-8 du code monétaire et financier)
Collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales

Pour en savoir plus :

<https://france-renov.gouv.fr/mon-accompagnateur-renov/demande-agrement>

La procédure d'agrément

Soirée sur la
rénovation
énergétique

2. Le service public France Rénov

04/12/2023



CONDITIONS ÉNONCÉES PAR LE DÉCRET

- **Ne pas être en mesure d'exécuter directement un ouvrage**
- **Respect d'une stricte neutralité**, à performance et à qualité égales, vis-à-vis des équipements, solutions technologiques, scénarios de travaux et entreprises de travaux proposés
- **Interdiction de sous-traiter les prestations obligatoires et facultatives** (sauf pour l'audit et accompagnement renforcé)



PIÈCES JUSTIFICATIVES FOURNIES POUR L'AGRÈMENT ET LE CONTRÔLE DES STRUCTURES

- **Justificatifs de compétence** : références professionnelles / plan de formation / méthodologie d'accompagnement
- **Justificatifs du niveau d'activité** : liste des implantations territoriales / interdiction du recours à la sous-traitance sauf pour l'audit avec la mention de la chaîne contractuelle de sous-traitance
- **Justificatifs de conditions d'indépendance** : structure du capital de l'opérateur / organigramme de la structure / système qualité et contrôle interne 
- **Justificatifs de capacité financière** : comptes financiers de la structure sur l'année écoulée / budget prévisionnel
- **Post-agrément** : contrat entre l'AR' et le ménage / rapport d'accompagnement co-signé par le ménage / rapport annuel d'activité transmis à l'Anah
(possibilités de suivi par l'Anah sur les accompagnements réalisés)

Pour en savoir plus :

<https://www.architectes.org/formations/devenir-mon-accompagnateur-renov-avoir-les-competences-pour-obtenir-l-agrement-mar-de-l-1>

En bref sur l'Accompagnateur Rénov...

- Un architecte inscrit peut être Accompagnateur Rénov s'il obtient un agrément de l'Anah
- Il est possible de suivre des formations pour devenir Accompagnateur Rénov mais ça n'est pas obligatoire
- Si vous voulez être Accompagnateur Rénov et pouvoir faire vous-mêmes les audits énergétiques, il faut passer par la formation Dynamo Feebat et demander la qualification « RGE audit », sinon, il vous est aussi possible de sous-traiter cette partie à un auditeur qualifié

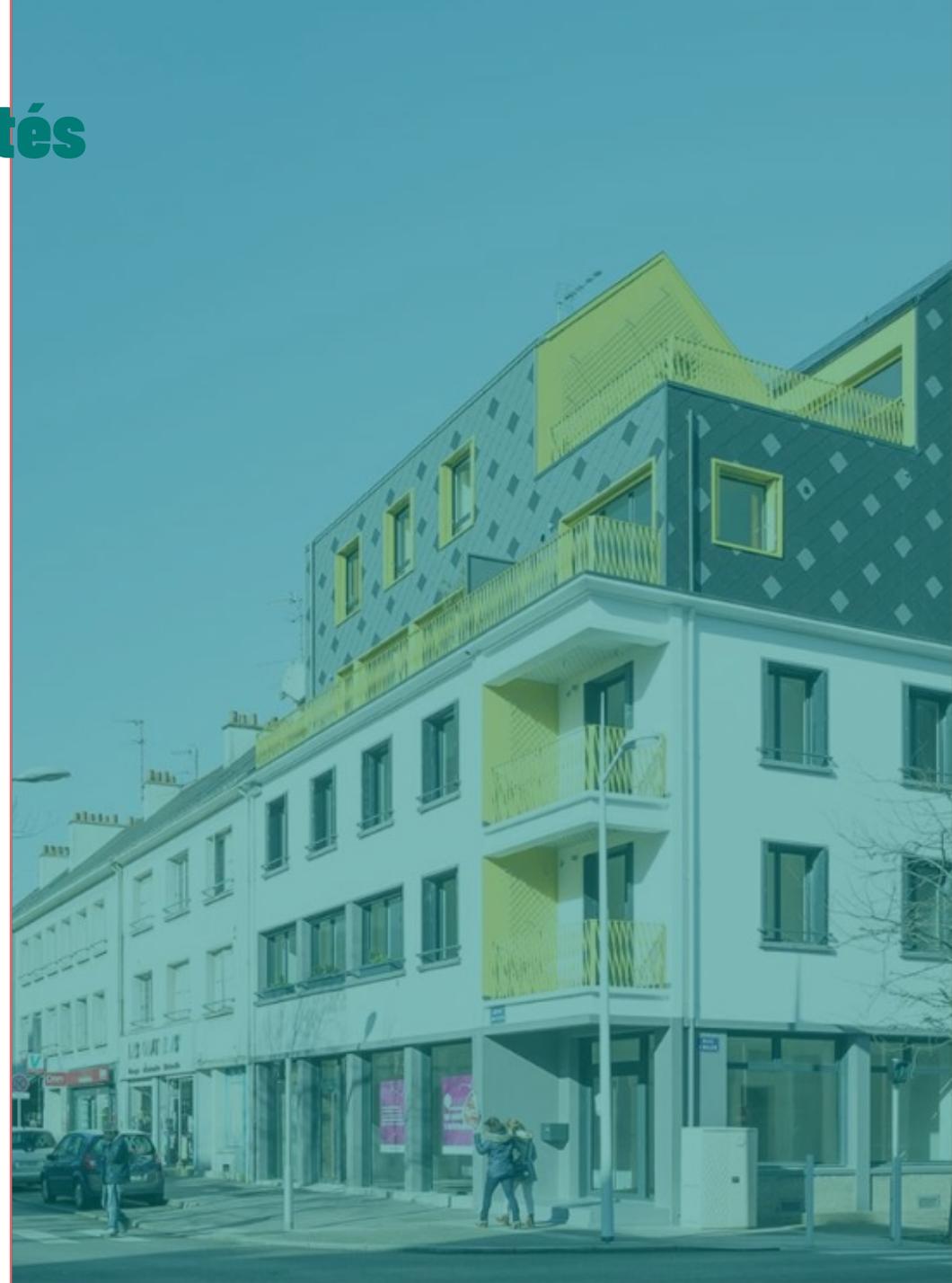
3. La rénovation des copropriétés

04/12/2023

3. La rénovation des copropriétés

L'Ordre trouve que les architectes sont particulièrement pertinents dans le cadre de la rénov des copropriétés. C'est aussi une volonté énoncée par les architectes lors de précédents événements.

Il est possible pour les architectes de se former pour devenir « auditeur énergétique en copropriété » grâce à la formation intitulée « Dynamoe Copro » - en complément d'une mission de maîtrise d'oeuvre.



4. L'audit énergétique réglementaire

→ **1^{er} avril 2023** : l'audit réglementaire devient obligatoire pour vente Maison Indiv ou appartement en monopropriété avec DPE F & G

Les architectes peuvent réaliser des audits réglementaires s'ils ont effectué les formations Fee Bat 5a5b / DynaMoe 1

Référez-vous ! via l'espace personnel sur [architectes.org](https://www.architectes.org) pour apparaître dans la rubrique « Audit énergétique » du site France Rénov'.



Devenez **auditeur énergétique** nouveau

#formation DynaMOE

Architecte, professionnel de la maîtrise d'œuvre

FEE BAT
GAGNEZ EN EFFICACITÉ!

Pour en savoir plus :
<https://www.architectes.org/actualites/audit-energetique-reglementaire-et-audit-incitatif-maprimerenov-quelles-differences>

5. Quelques ressources

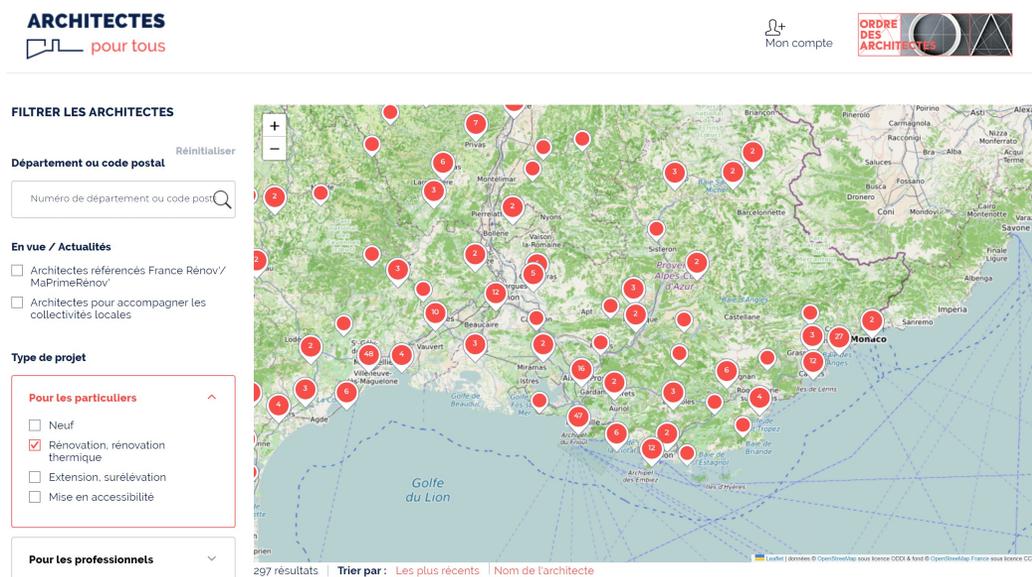
- Le site de l'Ordre : www.architectes.org



Soirée sur la rénovation énergétique

5. Quelques ressources

- ✓ des conseils
- ✓ des liens vers les modèles de documents à compléter pour compléter votre dossier d'agrément
- ✓ des formations disponibles
- ✓ des documents ressources
- ✓ la mallette rénovation
- ✓ le référencement des architectes intéressés par la rénovation sur architectespourtous.fr
- ✓ [Revoir le webinaire du CNOA du 5/04 ici : https://www.architectes.org/actualites/replay-du-webinaire-devenez-accompagnateur-renov](https://www.architectes.org/actualites/replay-du-webinaire-devenez-accompagnateur-renov)



ARCHITECTES pour tous

FILTRES LES ARCHITECTES

Département ou code postal

Reinitialiser

Numéro de département ou code postal

En vue / Actualités

- Architectes référencés France Rénov/ MaPrimeRénov
- Architectes pour accompagner les collectivités locales

Type de projet

Pour les particuliers

- Neuf
- Rénovation, rénovation thermique
- Extension, surélévation
- Mise en accessibilité

Pour les professionnels

297 résultats | Trier par : Les plus récents | Nom de l'architecte

EXERCICE PROFESSIONNEL

Ouverture aux architectes du référencement "Mon Accompagnateur Rénov"

L'ANAH a ouvert sa plateforme numérique d'agrément "Mon Accompagnateur Rénov" aux architectes, le 3 juillet. Ceux-ci disposent d'une procédure dérogatoire simplifiée pour pouvoir remplir les missions d'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation.



5. Quelques ressources

- Le site de France Rénov : <https://france-renov.gouv.fr>
- Le site Réseau France Chaleur urbaine : <https://france-chaleur-urbaine.beta.gouv.fr>

Soirée sur la
rénovation
énergétique

5. Quelques ressources

Le site permet de tester l'éligibilité à un raccordement à un réseau de chaleur existant, de visualiser les réseaux et les données DPE mises à disposition pour de nombreux bâtiments grâce à une cartographie.



6. Questions

Ordre des architectes

Christelle BILLY, Secrétaire générale adjointe

Barbara RIZZO-LORDON, conseillère

Pascal LESTRINGANT, conseiller

DREAL PACA

Sophie LE GARREC, Cheffe de l'unité Air Climat Transition Energétique - Service Energie Logement

Mekki LASLEDJ, Chargé de mission Transition énergétique et écologique des bâtiments - SEL/UACTE